

PROTECTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES... FAITES LA DIFFÉRENCE !

Ces dernières années au Québec, plus de **5 bris par jour** ont été répertoriés ! Bon an mal an, autour de **60%** des bris, attribuables à des travaux d'aménagement, étaient reliés à l'absence de demande de localisation faite auprès d'Info-Excavation. **Aidez-nous à changer cette statistique!**

Rappelons qu'au Québec, selon une estimation du groupe de recherche CIRANO, les bris aux infrastructures souterraines ont un coût socio-économique annuel de plus de **120 millions de dollars**. Des impacts majeurs pour toute la population québécoise ainsi que les différentes municipalités.

Demande de plan

En mode de planification de vos travaux, une demande de plan auprès d'Info-Excavation est une façon simple, rapide et gratuite de connaître le nombre et la nature des infrastructures souterraines sur le site des futurs travaux.

Une demande de localisation évite bien des maux de tête

À quelques semaines de l'exécution de vos travaux, une étape toute simple, gratuite et primordiale dans la chaîne de la prévention des dommages est de faire une demande de localisation auprès d'Info-Excavation.

Des techniques d'excavation à privilégier

Chaque année, la cause première des bris est les pratiques d'excavation déficientes. Cela confirme toute l'importance de l'utilisation de techniques d'excavation douces et sécuritaires dans la zone des travaux près des infrastructures souterraines. Ces techniques incluent, entre autres, l'excavation par aspiration et l'hydro-excavation. De plus, des puits d'exploration (aussi appelés coupes exploratoires ou coupes d'essai) devraient être effectués afin de bien repérer visuellement l'infrastructure souterraine.

20/20... Le regard sur le futur de la prévention

Venez en apprendre davantage sur la prévention des dommages lors de nos formations gratuites ou lors de notre événement annuel qui se déroulera du 19 au 21 février 2020 à Lévis. C'est sous la présidence d'honneur de monsieur Simon Rousseau, directeur général de la ville de Lévis, que se tiendra notre congrès annuel. M. Rousseau est d'ailleurs notre premier président d'honneur provenant du monde municipal.

Rendez-vous sur notre site Internet au info-ex.com afin d'en apprendre davantage et pour vous inscrire.

Ces activités sont reconnues selon le Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs et par Emploi-Québec (règle du 1%).

NE PÉTEZ PAS UN CÂBLE.

Endommager un service souterrain sur votre chantier...
et c'est tout le quartier qui en fait les frais.
FAITES UNE EXCAVATION RESPONSABLE.